

Communiqué de presse

L'ONU fait le point sur les progrès accomplis et envisage les mesures à prendre dans la lutte contre le commerce illégal des armes légères

(NATIONS UNIES, 6 juin) – Cinq ans après l'adoption du Programme d'action des Nations Unies en vue de combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, environ 2 000 représentants de gouvernements, d'organisations internationales et régionales et de la société civile se donneront rendez-vous du 26 juin au 7 juillet 2006 au Siège de l'ONU pour faire le point sur les progrès accomplis, envisager la coopération et les actions à venir et mesurer les défis qui se profilent à l'horizon.

En adoptant à l'unanimité le Programme d'action en 2001, les États Membres de l'ONU se sont engagés à collecter et détruire les armes illégales, adopter ou renforcer les dispositions législatives leur permettant de criminaliser le délit de commerce illicite d'armes légères, réguler les activités des courtiers en armes, imposer un strict contrôle sur les importations et exportations de ces armes, poursuivre les contrevenants et intensifier la coordination internationale dans ce domaine.

La Conférence chargée de l'examen de la question des armes légères devrait insuffler un nouvel élan à l'action des États Membres, de la société civile et des organisations internationales et régionales. La réunion devrait par ailleurs saluer la création d'un groupe d'experts gouvernementaux, qui se réuniront en novembre 2006 pour examiner la manière de réprimer les activités des courtiers en armes illégales.

« La conférence donne l'occasion à tous les pays de réaffirmer leurs engagements de se débarrasser du commerce illicite des armes, et, à cette fin, d'élaborer une stratégie destinée à accélérer l'exécution du Programme d'action de l'ONU adopté en 2001 », a affirmé le Président désigné de la Conférence chargée de l'examen de la question des armes légères, l'Ambassadeur Prasad Kariyawasam, Représentant permanent du Sri Lanka auprès des Nations Unies à New York.

Depuis son adoption, le Programme d'action a encouragé le lancement d'une série d'initiatives sur les plans national, régional et mondial, dont voici quelques exemples :

- ◆ Plus de 50 pays, dont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, le Brésil, le Cambodge, Maurice, le Nicaragua et le Royaume-Uni, ont renforcé leur dispositif législatif de contrôle du commerce illégal des armes légères. Des réformes analogues sont actuellement mises en place dans d'autres pays.
- ◆ En Afrique, où les armes légères illégales ont fait, directement ou indirectement, des centaines de milliers de victimes dans les régions en conflit, trois instruments juridiquement contraignants ont été développés pour combattre ce fléau et en atténuer les conséquences humanitaires. Il s'agit du « Protocole de Nairobi » sur les armes à feu, qui couvre l'Afrique de l'Est et la région des Grands Lacs; du Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui couvre la région de l'Afrique australe; et de la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relative à l'importation et fabrication des armes légères.
- ◆ Plus de 60 pays ont procédé à la collecte et destruction de grandes quantités d'armes légères illégales, utilisant des méthodes variées. Certains pays comme l'Afrique du Sud, le Burundi, le Cambodge, le

Ghana, Haïti, la République démocratique du Congo, le Rwanda ou le Sénégal, ont organisé des feux de joie appelés « Flammes de la paix »; d'autres, comme le Brésil, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Paraguay et Sri Lanka, ont écrasé les armes au moyen de rouleaux compresseurs, bulldozers ou chars; d'autres encore, comme l'Argentine, le Costa Rica, l'Ouganda et Timor-Leste, les ont démontées; enfin, des pays comme le Sénégal et d'autres ont préféré les larguer dans des eaux profondes.

- ◆ Les opérations de maintien de la paix de l'ONU ont mis au point et exécuté des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) dans les situations post-conflit, notamment en Afrique, offrant à des milliers d'anciens combattants, femmes et enfants en particulier, la possibilité d'abandonner leurs armes pour retourner à la vie civile, au Burundi, Libéria, en République démocratique du Congo et Sierra Leone, par exemple. Les équipes de pays de l'ONU ont également participé aux programmes de DDR au Cambodge, en Guinée Bissau et République centrafricaine.
- ◆ L'Assemblée générale de l'ONU a adopté en décembre 2005 l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapide et fiable des armes légères et de petit calibre. Ce nouvel instrument permet aux responsables de l'application des lois d'identifier plus facilement les sources d'armes illégales. Dans un rapport publié récemment, le Secrétaire général Kofi Annan a affirmé que l'adoption de cet instrument a constitué la réalisation la plus marquante de l'ONU en 2005 dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères.
- ◆ Le Protocole de l'ONU contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions est entré en vigueur en juillet 2005 comme le premier instrument mondial juridiquement contraignant relatif aux armes légères. Son objectif est d'encourager les États à renforcer leur coopération dans la lutte contre la fabrication et le trafic illicites de ces types d'armes. Le Protocole sur les armes à feu, qui complète la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée, devrait faciliter la tâche des agents des services de répression du crime dans les pays qui l'ont ratifié.

Depuis 2001, le Programme d'action de l'ONU a contribué à la réalisation de progrès importants dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères, selon une étude de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, consacrée à la mise en œuvre du Programme d'action. « Il reste toutefois beaucoup à faire pour que les armes légères illégales ne soient plus en état de causer des tragédies plus meurtrières », prévient l'étude.

Le Small Arms Survey, un institut de recherche indépendant basé à Genève, a estimé que le nombre des victimes causées par les armes légères pendant les conflits qui se sont déroulés en 2003 dans le monde, s'est élevé entre 80 000 et 108 000. Selon cet institut, les armes légères, dont beaucoup sont illégales, font en outre tous les ans 200 000 victimes, tuées en dehors des conflits.

Le Programme d'action de l'ONU concerne la question du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui alimente les conflits armés et renforce les activités des groupes engagés dans le crime organisé, le trafic de drogues, ainsi que l'exploitation illégale et le commerce de ressources minérales précieuses.

La Conférence d'examen ne négociera pas de traité visant à interdire aux citoyens d'un quelconque pays le droit de détenir des armes à feu ou à s'ingérer dans le commerce légal des armes légères et de petit calibre.

Contact médias : François Coutu, Département de l'information de l'ONU, Section Paix et Sécurité, tél. 917-367-9322. Courriel : coutu@un.org

Site Internet de la Conférence : <http://www.un.org/smallarms2006/>

POUR LES ACCRÉDITATIONS DES MÉDIAS, veuillez consulter le site Web du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias : <http://www.un.org/media/accreditation>